

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE

DECRET

N° de Cession :

119104
943371
A. 1826



70 Rue

FIDAL Société d'Avocats
SELAF au capital de 2.658.000 Euros
R.C.S. Nanterre D 775 726 433
Charles Laffitte - 76600 LE HAVRE
Tél. : 02 32 92 76 00
Fax : 02 32 92 76 01

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Madame Marie FOUQUAY, demeurant au HAVRE (76620), 21, Rue Alfred Thillard,
née le 24 Avril 1961 au HAVRE (76), de nationalité française, divorcée.

D'UNE PART,

Ci-après dénommée par le terme unique "LE CEDANT"

- Monsieur Eric MATUREL, demeurant à ROUTOT (27350), Hameau de Trouveille, Rue de l'Oune, né le 29 Septembre 1958 à LAGNY SUR MARNE, de nationalité française, divorcé.

D'AUTRE PART,

Ci-après dénommé par le terme unique "LE CESSIONNAIRE"

Il est préalablement à la convention qui fait l'objet du présent acte, exposé ce qui suit :



Suivant acte sous seing privé en date à CAEN du 7 Octobre 1994, enregistré à CAEN RD le 12 Octobre 1994 Bord. 546/927,

Il existe sous la dénomination «5ème VUE», une Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 Euros, dont le siège social est à GONFREVILLE L'ORCHER (76700), Centre Commercial Océane, Zac du Campdolent Cantipou, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LE HAVRE sous le numéro B 398 574 632.

Son capital social d'un montant de 7.622,45 Euros est divisé en 500 parts sociales, entièrement libérées.

Cette Société, d'une durée de 50 années à compter de son immatriculation, a pour objet:

- Toutes opérations se rapportant à l'optique ophtalmique et instrumentale, l'optométrie, l'audiométrie et l'audioprothèse, en ce compris l'achat, la fabrication, l'entretien, la réparation, l'adaptation, le montage et la vente de tous instruments ou

BY MIF

produits tels que : verres optiques, montures diverses, lentilles de contact et tous produits s'y rapportant, prothèses oculaires et auditives, loupes, jumelles, microscopes, télescopes, baromètres, thermomètres, boussoles, accessoires divers, équipements spéciaux, instruments de précision.

Ceci exposé, les soussignés ont convenu et arrêté ce qui suit :

CONVENTIONS

Par les présentes, le CEDANT cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au CESSIONNAIRE, qui accepte Dix (10) parts sociales numérotées 11 à 20 de ladite Société qui lui appartient avec tous les droits et obligations y attachés.

PROPRIETE - JOUISSANCE

Par suite de la présente cession, le CESSIONNAIRE sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribué auxdites parts.

En conséquence, il sera subrogé dans tous les droits et obligations liées aux parts qui lui ont été transmises.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre ; leur propriété résulte uniquement des statuts, des actes modificatifs, et des actes de cession régulièrement intervenus et notamment du présent acte de cession.

PRIX

La présente cession est consentie moyennant le prix global de UN (1) EURO, soit 0,01 Euro la part. Ce prix a été payé comptant au CEDANT ainsi qu'il le reconnaît expressément et en donne quittance définitive et sans réserve au CESSIONNAIRE.

DONT QUITTANCE

57 MTF

SIGNIFICATION - DEPOT

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'Article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance, d'une attestation de ce dépôt.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties soussignées affirment sous les peines édictées par l'Article 1837 du Code Général des Impôts, que le présent acte exprime l'intégralité du prix.

DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile chacune en son domicile respectif.

AGREMENT

Suivant l'article 10 - 1 des statuts, les parts sociales sont librement cessibles entre les associés de la Société.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le CEDANT possède dans cette Société, 10 parts sociales numérotées 11 à 20 qu'il a acquise aux termes d'un acte sous seing-privé en date à GONFREVILLE L'ORCHER du 10 mars 2000 enregistré à la RECETTE DU HAVRE PREFECTURE le 23 mars 2000, folio 89, bordereau 137/2 moyennant le prix de 0,01 Euro la part.

87 MTF

DECLARATIONS

Le CEDANT déclare :

- qu'il est de nationalité française,
- qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes.
- qu'il dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner.
- que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Le CESSIONNAIRE déclare :

- qu'il est de nationalité française.
- qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, le CEDANT déclare que la Société 5ème VUE est soumise à l'Impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent des apports en numéraire. Il déclare également que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES - POUVOIRS

La présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de LE HAVRE.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

£7 MTF

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le CESSIONNAIRE qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la Société.

FAIT A Le HAVRE , le 22 Avril 2004 .

EN 6 EXEMPLAIRES ORIGINAUX DONT UN POUR L'ENREGISTREMENT ET DEUX POUR LE GREFFE.

Monsieur Eric MATUREL

"Bon pour acquisition de dix parts sociales"

Bon pour acquisition de dix parts sociales.

Madame Marie FOUQUAY

"Bon pour cession de dix parts sociales"

Bon pour cession de dix parts sociales

Enregistré à : RECETTE PRINCIPALE DU HAVRE SOUS-PREFECTURE

Le 06/05/2004 Bordereau n°2004/337 Case n°10

Ext 1142

Enregistrement : 15 €

Timbre : 90 €

Total liquidé : cent cinq euros

Montant reçu : cent cinq euros

~~L'Agent~~

STEPHANIE FERAY
Contrôleur des Impôts

01 MTP